

Rapport d'Analyse Financière et Socio- Economique

Commune de Bourgogne-Fresne

Exercice 2025 — édité le 04/09/2026



1 Table des matières

2	Fiche synthétique de la commune.....	3
2.1	Population	3
2.2	Logement.....	4
2.3	Economie / emploi	4
3	Budget de fonctionnement	5
3.1	Budget de fonctionnement - Dépenses.....	5
3.2	Budget de fonctionnement - Recettes	9
3.3	Evolution du budget de fonctionnement	13
4	Budget d'investissement	14
4.1	Budget d'investissement - Dépenses.....	14
4.2	Budget d'investissement - Recette	17
4.3	Evolution du budget d'investissement	19
4.4	Opérations pour compte de tiers.....	21
5	Indicateurs clés 2025	22
6	Epargne et remboursements.....	26
7	Equilibre de trésorerie 2025	26
8	Note Finances Communes	29
9	Potentiel d'investissement sur 5 ans	31
10	Comparatif inter-communes	33
11	Conclusion générale	36
11.1	Synthèse.....	36
11.2	Forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	37
11.3	Pour aller plus loin.....	38
12	Annexe — Lexique des indicateurs	39



2 Fiche synthétique de la commune

La commune de Bourgogne-Fresne, identifiée par le numéro INSEE 51075, s'étend sur une superficie de 2 706,00 hectares. **En 2022, elle comptait 1 454 habitants**, ce qui correspond à une densité de population de 53,73 habitants par kilomètre carré. Ces données constituent le cadre démographique et territorial essentiel à la compréhension des enjeux et des dynamiques propres à Bourgogne-Fresne.

2.1 Population

année	population	densité
2022	1 454	53,70
2016	1 383	51,10
2011	1 464	54,10

0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
19,4 %	11,5 %	16,5 %	22,1 %	20,0 %	10,5 %

Entre 2011 et 2022, la commune de Bourgogne-Fresne a connu **une « légère décroissance » de sa population, avec un recul global de 0,7 %**. Cette évolution résulte d'une baisse initiale de 5,5 % sur la période 2011-2016, suivie d'un rebond de 5,1 % entre 2016 et 2022, qui a permis de limiter la perte démographique sur l'ensemble de la période. En 2022, la population municipale s'élève à 1 454 habitants.

La structure par âge de la commune montre une proportion de jeunes de moins de 15 ans (19,4 %) supérieure à la moyenne nationale (17,3 % en 2022), ce qui traduit un potentiel de renouvellement de la population. En revanche, **la part des personnes âgées de 60 ans et plus atteint 30,5 %**, un niveau supérieur à la moyenne nationale de 27,3 % en 2022, signalant une population relativement vieillissante. La tranche des 30-59 ans représente 38,6 %, indiquant une part conséquente de la population en âge d'activité.

Ces caractéristiques démographiques appellent un équilibre dans les politiques locales : le maintien et le développement des équipements pour la petite enfance et des écoles sont justifiés par la part élevée des moins de 15 ans, tandis que les services et infrastructures adaptés aux seniors doivent être renforcés pour accompagner la part importante des plus de 60 ans. **La légère décroissance globale invite à poursuivre des actions favorisant l'attractivité résidentielle** afin de stabiliser et de dynamiser la population.



2.2 Logement

Le parc est composé à 95,3 % de maisons ; 75,5 % des résidences principales comptent 5 pièces ou plus.

Indicateur logement (RP 2021)	Valeur
Logements (ensemble)	611 logements
Résidences principales	565 logements
Propriétaires	80,6 %

- Le profil résidentiel de Bourgogne-Fresne est marqué par **une très forte prédominance des maisons individuelles, qui représentent 95,3 % des logements**, contre 55,7 % au niveau national en 2021. Cette proportion élevée traduit un habitat rural ou périurbain, caractérisé par des logements spacieux. Par ailleurs, 75,5 % des résidences principales comptent au moins cinq pièces, ce qui souligne la taille importante des logements dans la commune.

Le statut d'occupation révèle que 92,5 % des logements sont des résidences principales, un taux nettement supérieur à la moyenne nationale de 82 % en 2021, ce qui indique une occupation stable et majoritairement permanente. **La part des propriétaires est également très élevée, à 80,6 %**, bien au-dessus des 57,5 % observés en moyenne nationale la même année. Le taux de logements vacants n'est pas disponible pour cette commune, ce qui limite l'analyse sur ce point.

La mobilité des actifs de Bourgogne-Fresne fait apparaître une forte dépendance à la voiture : 86,4 % des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture. Par ailleurs, **82,4 % des actifs travaillent hors de la commune, ce qui suggère** que la commune joue un rôle résidentiel important à l'échelle d'un territoire plus large, avec des déplacements fréquents vers les pôles d'emploi voisins. Cette configuration pose des enjeux en matière d'accessibilité et d'infrastructures de transport.

2.3 Economie / emploi

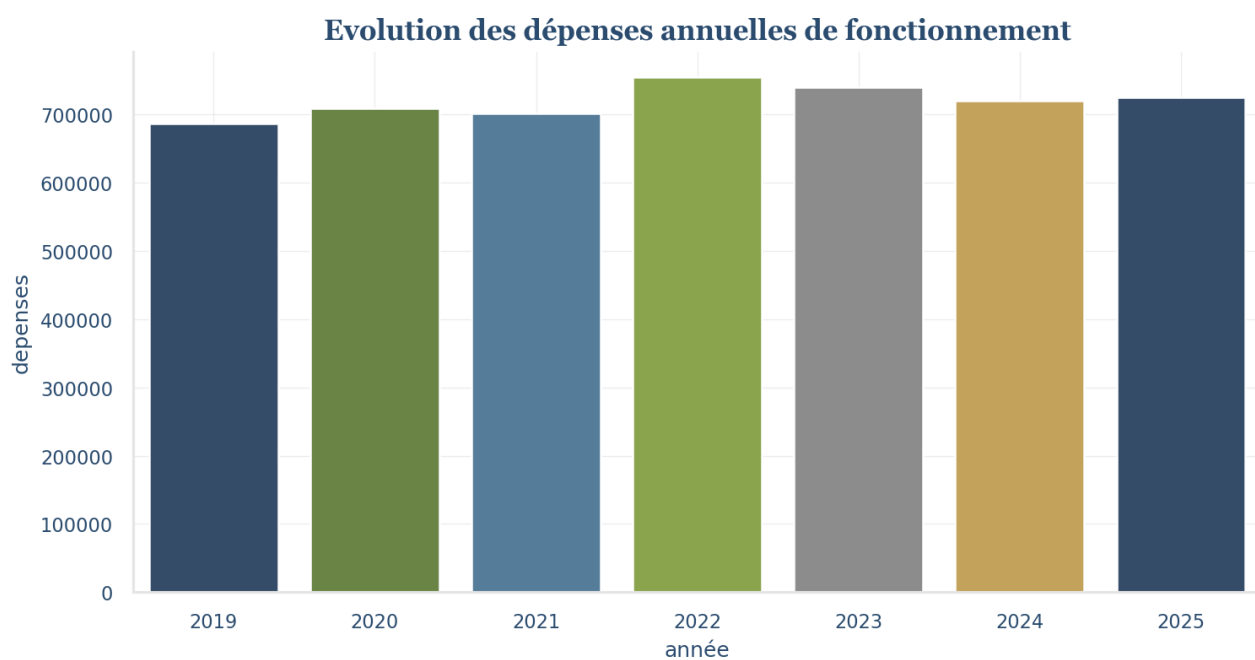
Les seules données d'activité disponibles pour la commune portent sur les déplacements domicile-travail, détaillés au paragraphe précédent : 82,4 % des actifs travaillent hors de la commune, dont 86,4 % en voiture. **Le rapport ne dispose pas d'indicateurs d'emploi local** — nombre d'établissements, effectifs salariés, taux de chômage — qui permettraient de caractériser le tissu économique communal.

3 Budget de fonctionnement

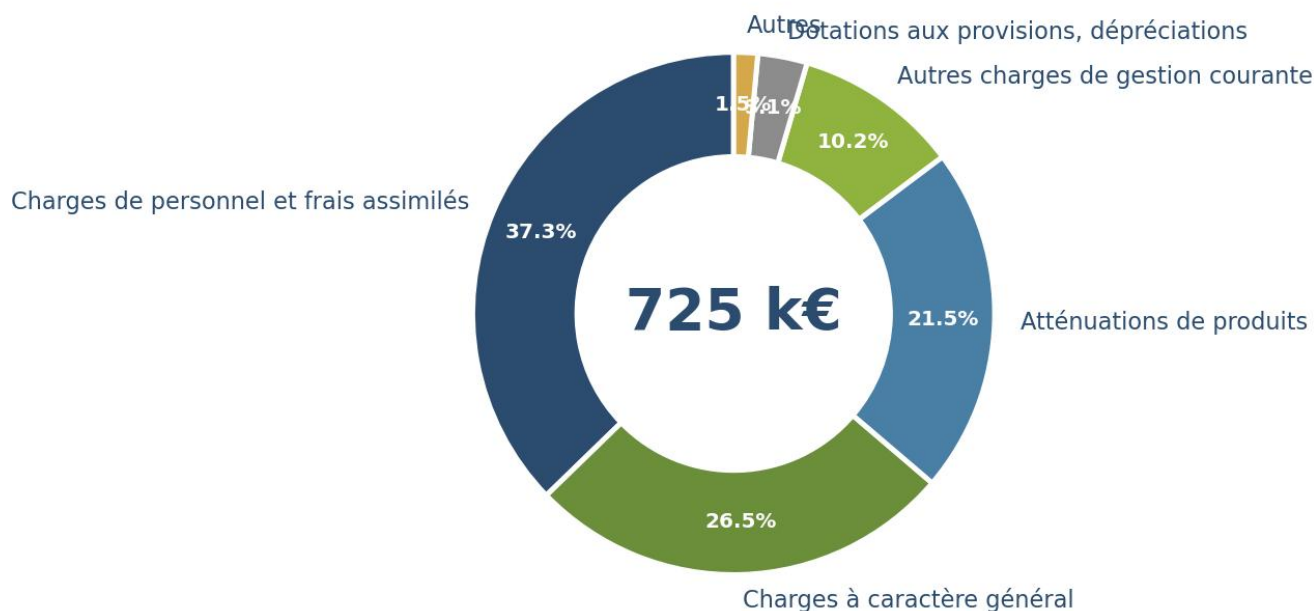
3.1 Budget de fonctionnement - Dépenses

chapitre	classe	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	60 - Achats et variation des stocks	66 330,68 €	83 761,42 €	63 866,74 €
	61 - Services extérieurs	88 206,56 €	54 414,05 €	91 483,81 €
	62 - Autres services extérieurs	26 910,24 €	20 587,68 €	35 267,76 €
	63 - Impôts, taxes et versements assimilés	1 301,65 €	1 468,61 €	1 505,78 €
Sous-total 011 - Charges à caractère général		182 749,13 €	160 231,76 €	192 124,09 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	621 - Personnel extérieur au service	0,00 €	0,00 €	231,00 €
	633 - Impôts et versements sur rémunérations	7 220,57 €	4 590,11 €	4 462,43 €
	64 - Charges de personnel	270 255,20 €	270 715,39 €	265 466,63 €
Sous-total 012 - Charges de personnel et frais assimilés		277 475,77 €	275 305,50 €	270 160,06 €
014 - Atténuations de produits		165 589,00 €	165 589,00 €	155 806,00 €
65 - Autres charges de gestion courante		79 042,30 €	87 513,14 €	74 048,41 €
66 - Charges financières		8 091,68 €	8 669,86 €	10 756,92 €
67 - Charges spécifiques		3 390,80 €	30,00 €	0,00 €

chapitre	classe	2023	2024	2025
Total des charges réelles		716 338,68 €	697 339,26 €	702 895,48 €
68 - Dotations aux amortissements		23 114,52 €	22 225,43 €	22 181,59 €
Total dépenses d'ordre		23 114,52 €	22 225,43 €	22 181,59 €
Total général		739 453,20 €	719 564,69 €	725 077,07 €



Structure des dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune de Bourgogne-Fresne présentent des dynamiques contrastées sur la période 2023-2025, avec des évolutions marquées selon les chapitres.

- Les charges à caractère général (chapitre 011) ont connu une baisse en 2024 de -12,3 % par rapport à 2023, suivie d'une reprise significative en 2025 avec une hausse de 19,9 % par rapport à 2024. Sur l'ensemble de la période, elles affichent une progression modérée de 5,1 %. Cette tendance traduit **une gestion fluctuante des dépenses courantes hors personnel**, qui mérite une attention particulière pour stabiliser cette variabilité.

- Les charges de personnel (chapitre 012) sont en léger recul de -1,9 % entre 2024 et 2025, après une baisse déjà modérée de -0,8 % en 2024. Sur la période 2023-2025, elles diminuent globalement de -2,6 %. La stabilité du total masque toutefois une recomposition interne : le personnel titulaire (compte 6411) recule de 174 760 € en 2023 à 133 182 € en 2024 avant de remonter à 150 762 €, tandis que le personnel non titulaire (6413) est multiplié par 4,4 en 2024 (13 014 € puis 57 261 €) avant de retomber à 30 159 € en 2025, et que les charges sociales progressent de 11,0 % sur la période. **L'agrégat ne permet donc pas de conclure à l'absence de mouvement sur les effectifs.**
- Les atténuations de produits (chapitre 014) sont stables en 2024 au même niveau qu'en 2023, puis reculent de -5,9 % en 2025. **La baisse porte donc sur un seul exercice et non sur l'ensemble de la période.** Elle réduit d'autant les versements opérés par la commune.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) montrent une progression en 2024 (+10,7 %), suivie d'une forte baisse en 2025 (-15,4 %), ce qui conduit à une diminution globale de -6,3 % sur la période. **Cette volatilité peut refléter des ajustements ponctuels des dépenses de gestion courante**, qu'il conviendra de surveiller afin d'éviter des déséquilibres.

Les charges financières (chapitre 66) augmentent fortement en 2025 (+24,1 %), après une hausse plus modérée de 7,1 % en 2024, soit une progression totale de 32,9 % sur la période. Cette hausse notable appelle à une vigilance accrue sur le coût de la dette ou des emprunts, qui pèse davantage sur les dépenses de fonctionnement.

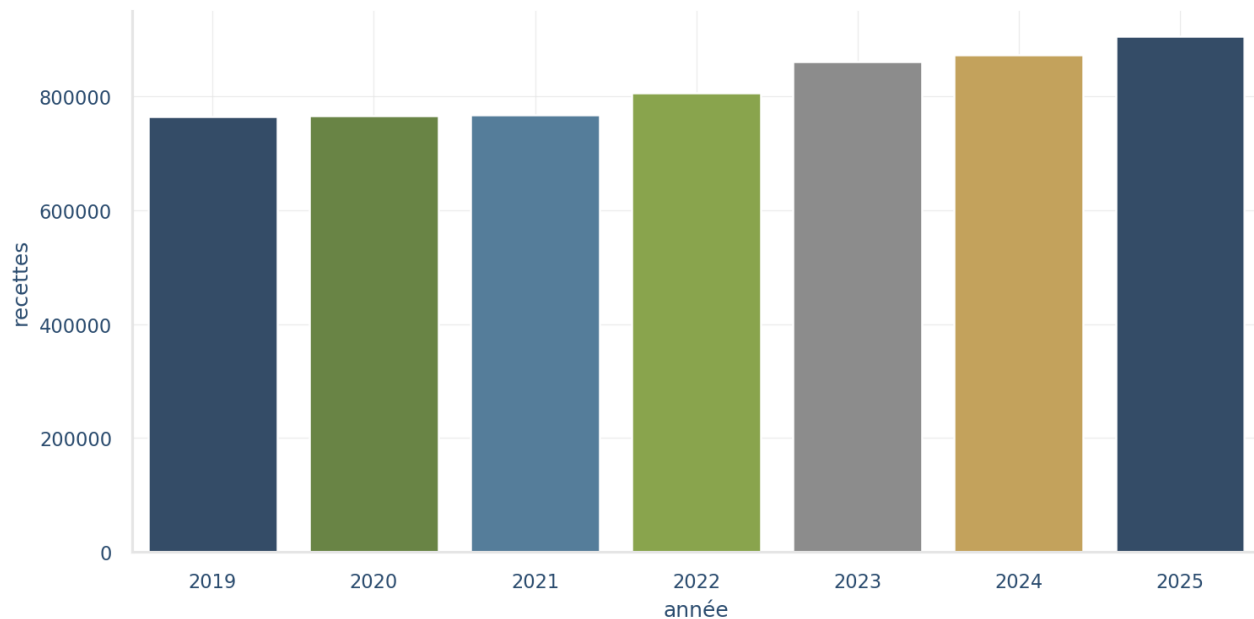
Enfin, **les charges spécifiques (chapitre 67) ont quasiment disparu**, passant de 3 391 € en 2023 à zéro en 2025, soit une baisse de -100 % sur la période. Cette évolution peut traduire une rationalisation ou la suppression de certaines dépenses ponctuelles.

En résumé, la commune affiche une maîtrise relative des charges de personnel, tandis que **les charges financières s'accroissent fortement, ce qui pourrait peser sur la capacité d'autofinancement**. La volatilité des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante souligne la nécessité d'une gestion attentive afin d'assurer la stabilité budgétaire. Par ailleurs, les atténuations de produits reculent de 5,9 % sur le seul exercice 2025, après deux exercices stables, ce qui réduit d'autant les versements opérés par la commune.

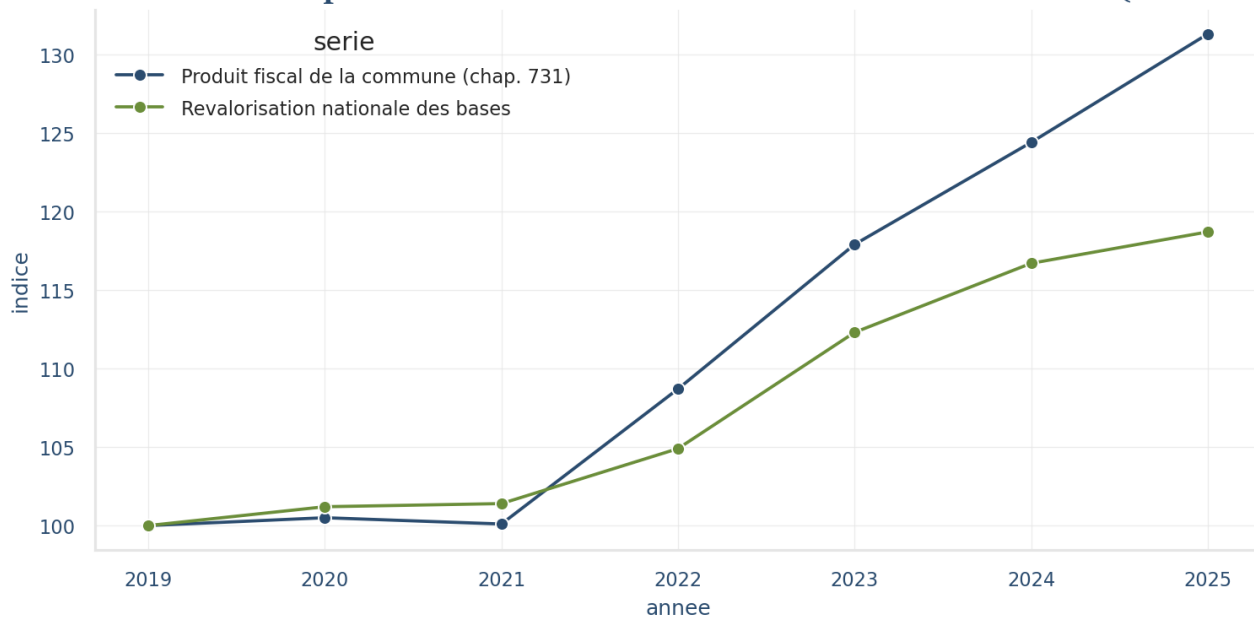
3.2 Budget de fonctionnement - Recettes

chapitre	classe	2023	2024	2025
013 - Atténuations de charges		2 595,36 €	1 062,00 €	0,00 €
70 - Prod. services, domaine, ventes diverses		56 489,07 €	57 948,39 €	67 344,83 €
73 - Impôts et taxes		36 609,00 €	36 609,00 €	36 609,00 €
731 - Fiscalité locale		446 520,00 €	470 926,00 €	497 065,00 €
74 - Dotations et participations		289 434,19 €	277 064,69 €	280 758,13 €
75 - Autres produits de gestion courante		27 170,71 €	27 810,23 €	22 385,58 €
76 - Produits financiers		1 441,75 €	1 097,13 €	791,00 €
Total des recettes réelles		860 260,08 €	872 517,44 €	904 953,54 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté		308 633,47 €	429 440,35 €	126 476,53 €
Total général		1 168 893,55 €	1 301 957,79 €	1 031 430,07 €
Résultat de l'exercice	Recettes réelles – Dépenses réelles	143 921,40 €	175 178,18 €	202 058,06 €
Solde de l'exercice	Résultat + 002	452 554,87 €	604 618,53 €	328 534,59 €

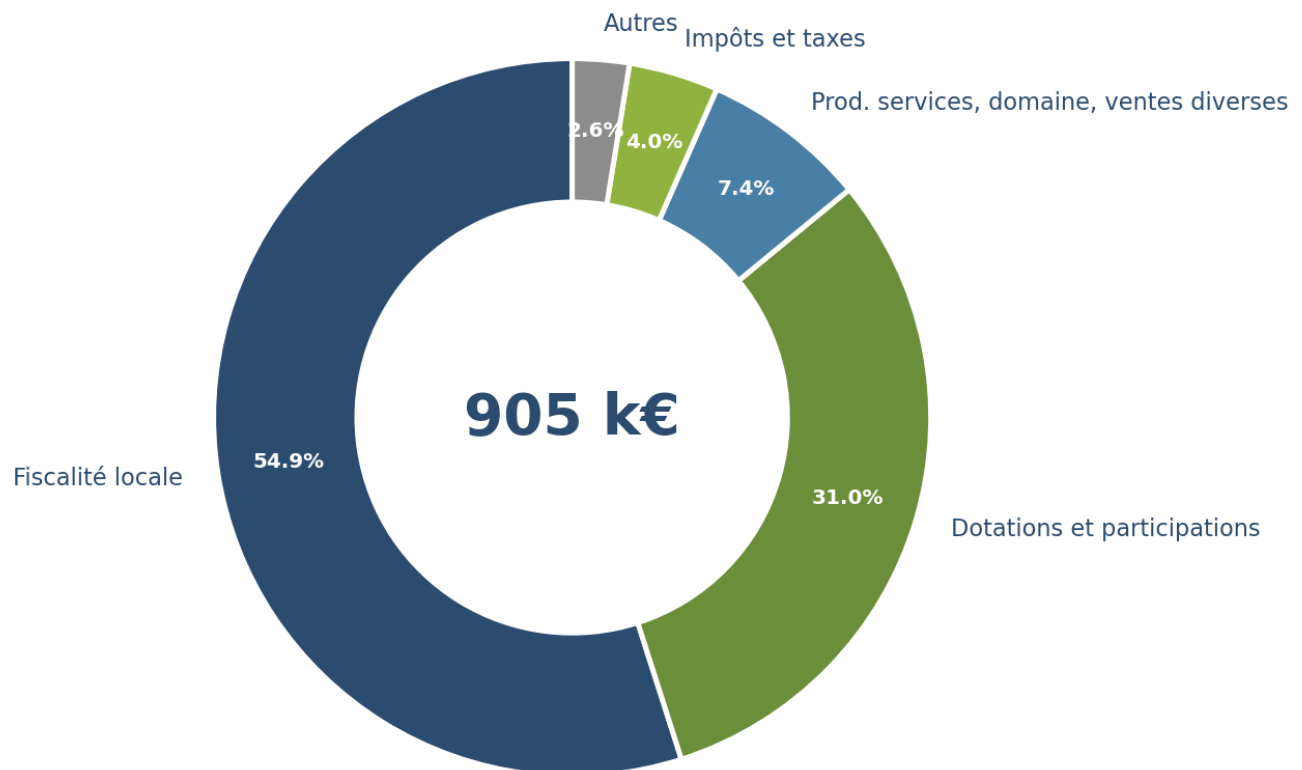
Evolution des recettes annuelles de fonctionnement



Fiscalité locale : produit communal vs revalorisation nationale des bases (base 100)



Structure des recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement de la commune de Bourgogne-Fresne présentent plusieurs dynamiques marquantes entre 2024 et 2025.

L'imposition directe progresse de 11,3 % entre 2023 et 2025. Le produit des impôts directs locaux, qui en représente 95 %, progresse pour sa part de 9,2 %, quand la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives atteint +5,7 % sur la même période, selon l'article 1518 bis du CGI et les lois de finances. Les taux n'ayant pas été modifiés depuis 2021, cet écart de 3,5 points traduit une progression physique des bases — constructions nouvelles, extensions, sorties d'exonération temporaire — de l'ordre de 15 300 € de produit supplémentaire. Le solde de la hausse relève d'impositions et de redevances annexes, de faible montant et de rythme

irrégulier. Par ailleurs, la dotation de solidarité communautaire versée par le Grand Reims reste stable à 36 609 € : il s'agit d'un reversement voté par le conseil communautaire, et non d'une ressource fiscale propre à la commune.

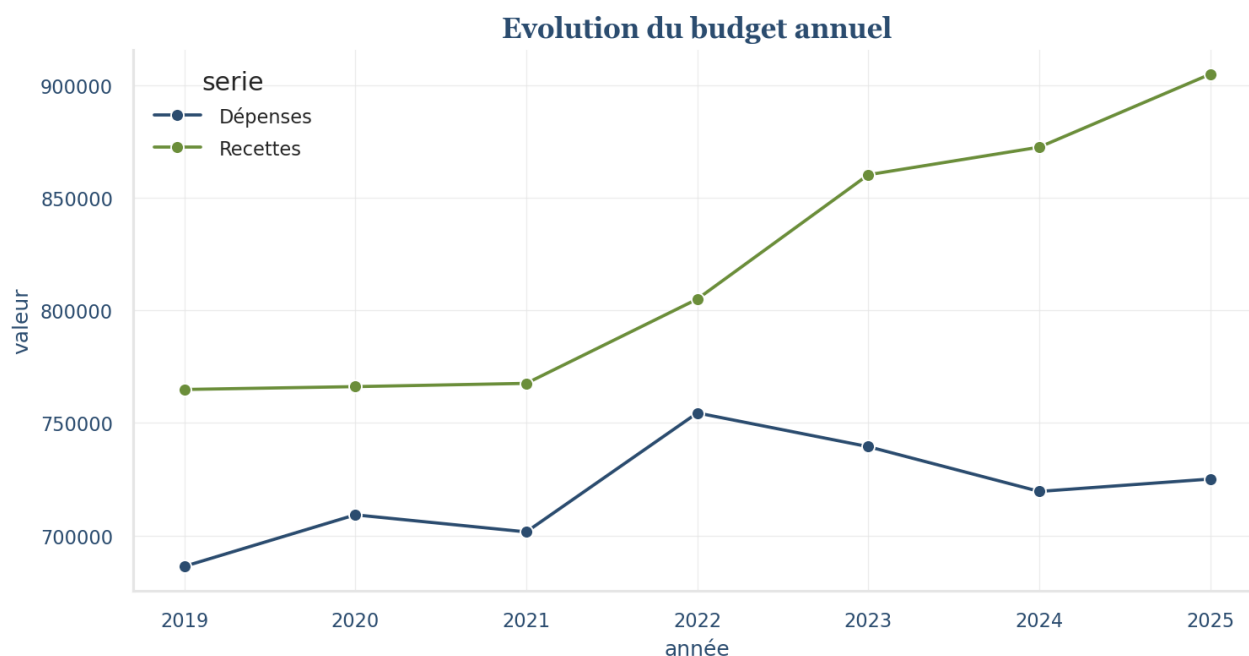
Les dotations et participations (chapitre 74) reculent de 4,3 % en 2024 puis progressent de 1,3 % en 2025, sans retrouver leur niveau de 2023. Ce mouvement d'ensemble ne traduit pas une érosion des concours de l'État : **la dotation globale de fonctionnement progresse au contraire de 6,1 % sur la période**, portée par une dotation de solidarité rurale en hausse de 11,5 %. Le repli du chapitre tient à l'extinction d'une participation de 25 716 € perçue en 2023 et non reconduite depuis. La part non reconductible du chapitre étant désormais faible, la vigilance porte moins sur l'érosion des dotations que sur la dépendance structurelle à la DGF.

Les autres recettes réelles de fonctionnement montrent des évolutions variées. Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) progressent de 16,2 % en 2025. **Cette hausse tient à un compte unique, qui apporte à lui seul 9 750 €** quand le chapitre n'en gagne que 9 396 € : son caractère reconductible reste à établir. Par ailleurs, 51 777 € de ce chapitre, soit 77 %, correspondent à des mises à disposition de personnel facturées, dont la contrepartie figure en charges de personnel. En revanche, les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent un recul de 19,5 % en 2025, après une hausse de 2,4 % en 2024 : la baisse porte sur le seul dernier exercice. Les produits financiers (chapitre 76) diminuent également fortement, de 27,9 % en 2025, ce qui peut refléter des conditions financières moins favorables ou une moindre mobilisation de la trésorerie.

Les atténuations de charges (chapitre 013) sont nulles en 2025, après une forte baisse de 59,1 % en 2024, ce qui simplifie la lecture des recettes, mais traduit aussi une moindre mobilisation de ces mécanismes comptables d'ajustement. Ces recettes, peu significatives en volume, n'affectent pas les tendances principales.

Au total, la structure des recettes réelles de fonctionnement de Bourgogne-Fresne témoigne d'**une assise fiscale stable, portée par la fiscalité locale**, qui évolue en ligne avec la revalorisation nationale des bases. La légère érosion des dotations reste à surveiller, tandis que la forte progression des produits des services constitue un point positif. La baisse des autres produits et des produits financiers suggère néanmoins qu'une attention doit être portée à la diversification et à la robustesse des ressources propres.

3.3 Evolution du budget de fonctionnement



- Sur la période 2019-2025, les recettes de fonctionnement de Bourgogne-Fresne **ont progressé de 18,3 %, tandis que les dépenses n'ont augmenté que de 4,0 %**. Cette évolution favorable traduit une maîtrise des charges de fonctionnement par rapport à la dynamique des ressources, ce qui constitue un signe positif pour la gestion budgétaire communale. La croissance modérée des dépenses, conjuguée à une hausse plus marquée des recettes, permet d'améliorer la capacité d'autofinancement.

Le taux d'épargne brute de la commune évolue globalement à la hausse, passant de 11,7 % en 2019 à 22,3 % en 2025. Cette amélioration est notable, avec **un niveau qui dépasse largement le seuil d'alerte de la DGFIP fixé à 7 %** et qui se situe nettement au-dessus de la moyenne nationale des communes, établie à 14,1 % en 2024. Deux taux d'épargne brute coexistent dans ce rapport et ne se contredisent pas : 22,3 % en convention interne, rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, et 27,0 % en convention OFGL, la seule comparable au niveau national, qui déduit au préalable des recettes les atténuations de produits du chapitre 014 (155 806 €). C'est ce second taux qui se compare à la moyenne nationale des communes, de 14,1 % en 2024. Cette performance traduit une capacité renforcée à dégager des marges pour financer l'investissement ou réduire l'endettement.

Plusieurs années présentent des évolutions atypiques. En 2022, on observe une hausse simultanée des recettes (+4,9 %) et des dépenses (+10,7 %), ce qui pourrait traduire un ajustement lié à un changement de périmètre, comme un transfert de compétences avec l'intercommunalité. En revanche, les exercices 2023 et 2024 montrent une baisse des dépenses (-1,8 % puis -2,7 %) alors que les recettes continuent de croître, ce qui favorise **un rebond marqué de l'épargne brute (16,7 % en 2023 puis 20,1 % en 2024)**.

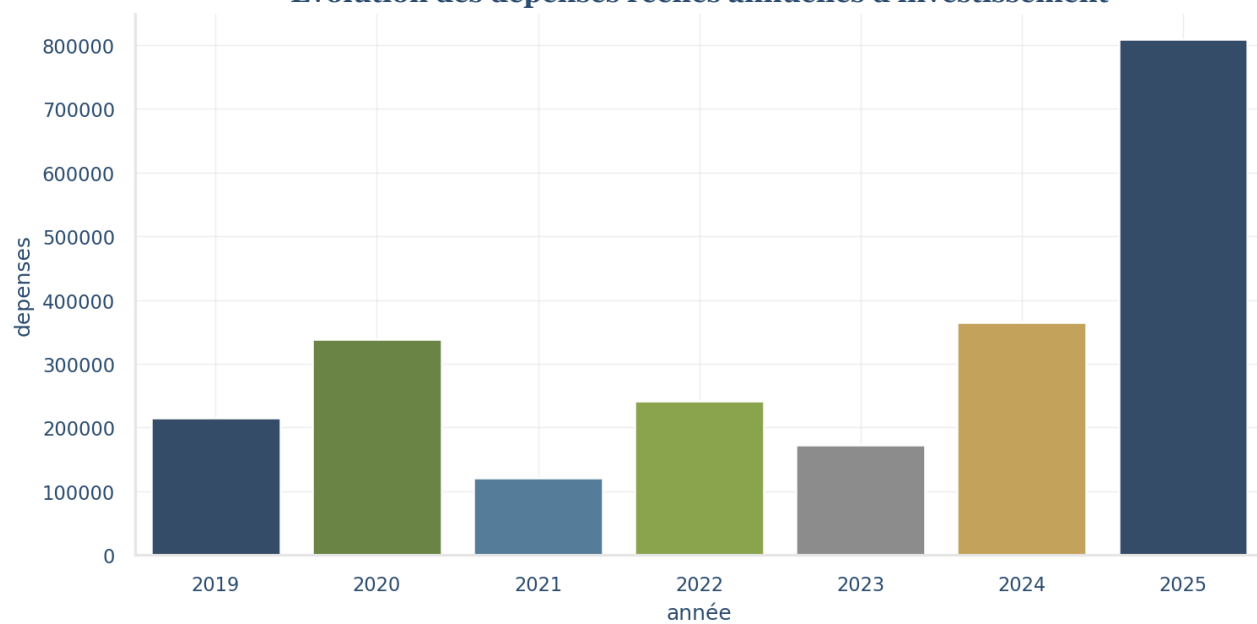
Si les tendances actuelles se prolongent, la commune ne semble pas exposée à un risque de croisement entre les recettes et les dépenses, ni à celui d'une épargne brute négative. Au contraire, **la capacité d'épargne devrait rester solide, offrant une marge de manœuvre confortable** pour financer les projets ou renforcer la résilience financière. Cette situation positive doit toutefois être suivie attentivement afin de préserver l'équilibre face aux aléas économiques et aux évolutions des compétences.

4 Budget d'investissement

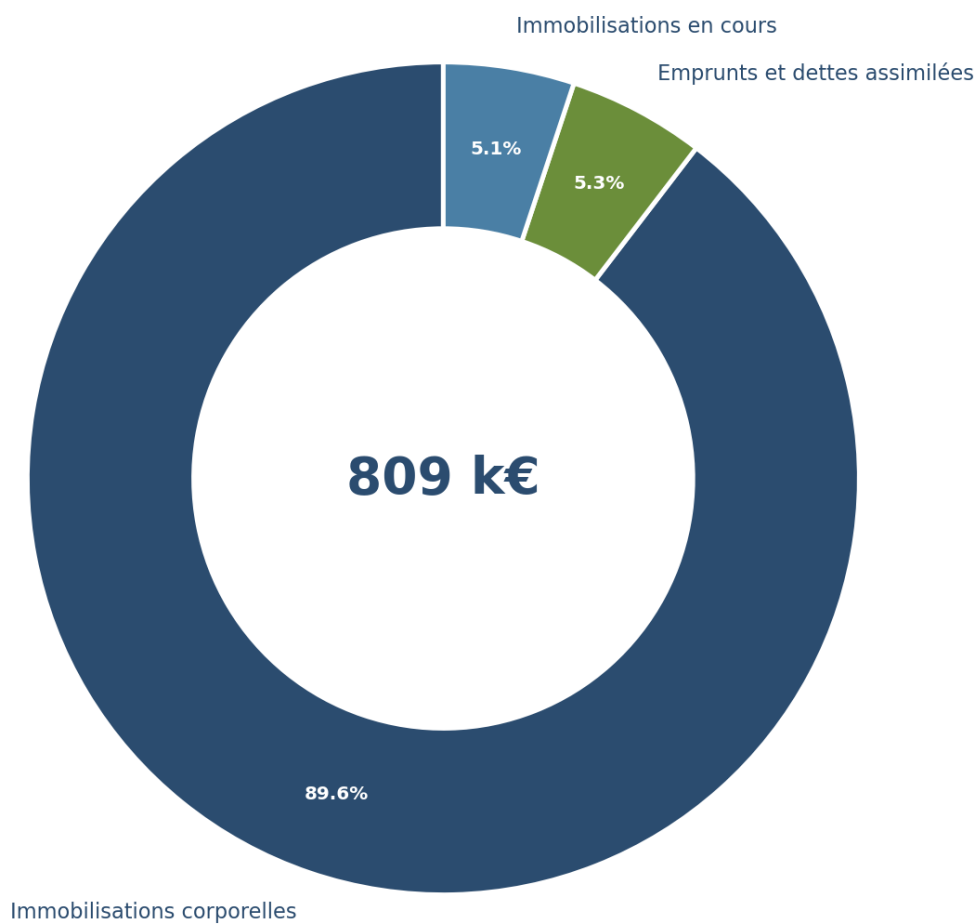
4.1 Budget d'investissement - Dépenses

chapitre	2023	2024	2025
16 - Emprunts et dettes assimilées	45 657,56 €	43 122,21 €	48 042,33 €
20 - Immobilisations incorporelles	25 661,82 €	70 744,48 €	7 163,22 €
21 - Immobilisations corporelles	102 054,43 €	250 765,94 €	808 903,82 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	45 922,31 €
Réimputations d'exercices antérieurs (déduites)	0,00 €	0,00 €	-100 879,43 €
Total dépenses réelles	173 373,81 €	364 632,63 €	809 152,25 €
Total général	173 373,81 €	364 632,63 €	809 152,25 €

Evolution des dépenses réelles annuelles d'investissement



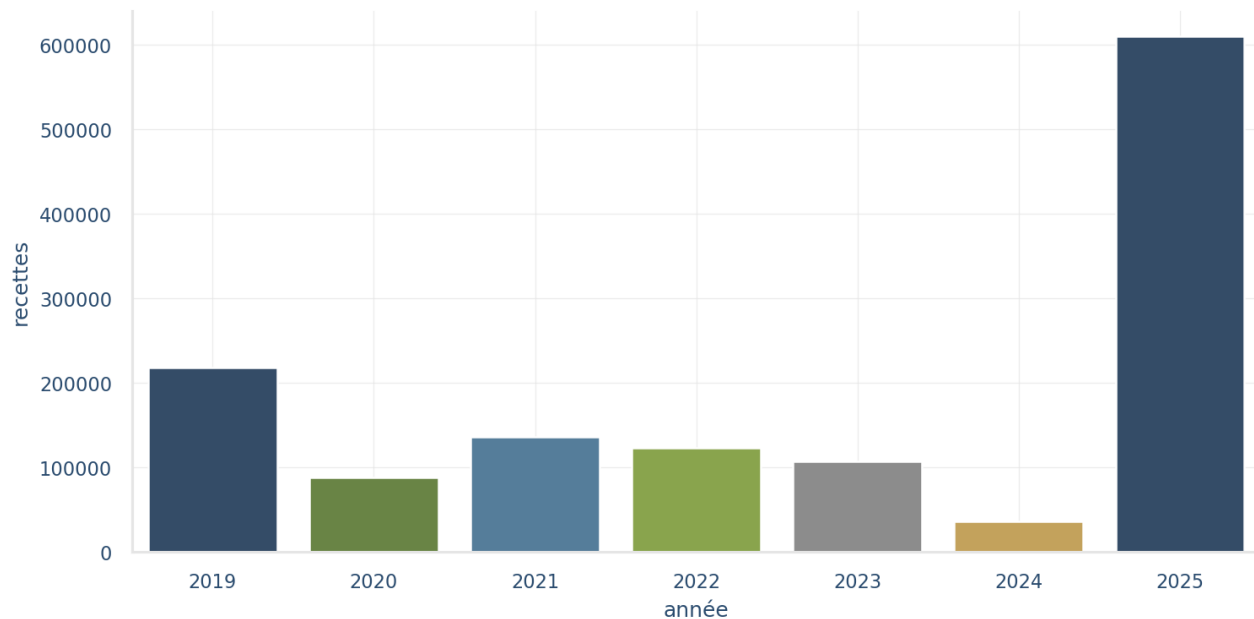
Structure des dépenses réelles d'investissement



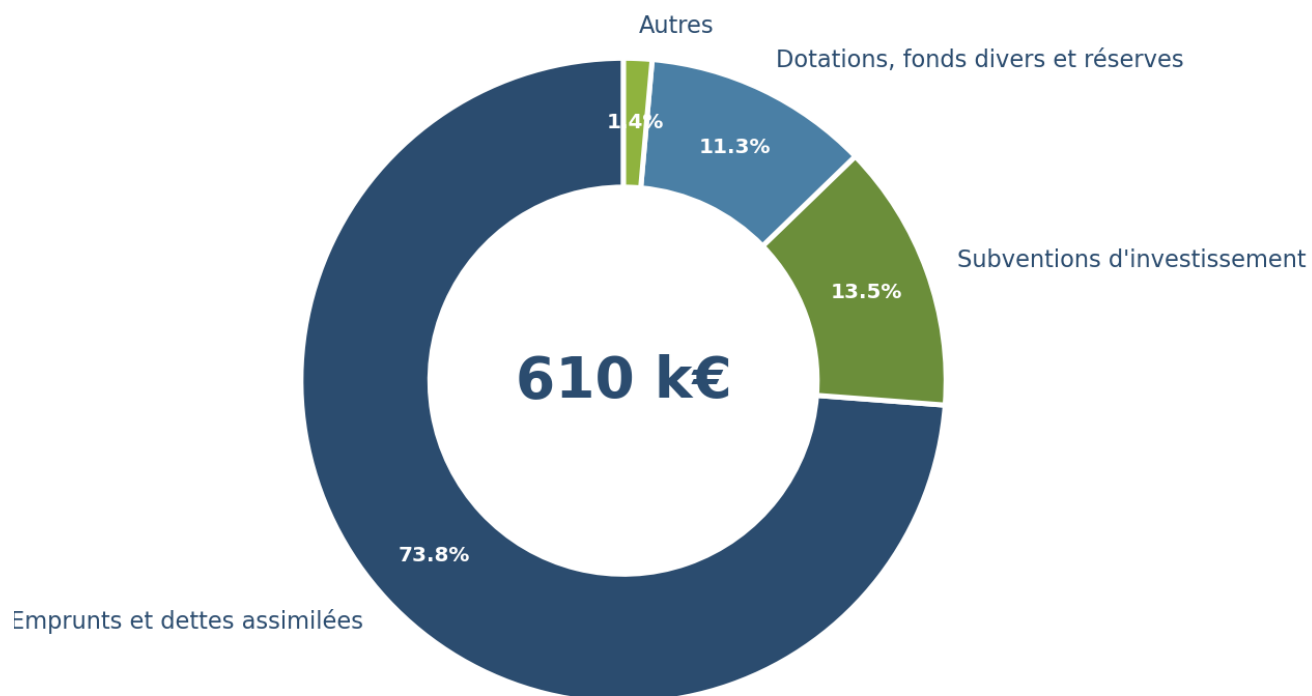
4.2 Budget d'investissement - Recette

chapitre	2023	2024	2025
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	14 911,19 €	18 277,78 €	69 151,20 €
10 — dont FCTVA	14 911,19 €	18 277,78 €	69 151,20 €
13 - Subventions d'investissement	34 141,00 €	7 792,00 €	82 039,06 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	47 250,00 €	0,00 €	450 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	11 169,70 €	9 879,48 €	8 631,97 €
Total recettes réelles	107 471,89 €	35 949,26 €	609 822,23 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés (affectation du résultat antérieur)	118 911,07 €	0,00 €	455 916,57 €
Total affectation du résultat antérieur	118 911,07 €	0,00 €	455 916,57 €
Total général	226 382,96 €	35 949,26 €	1 065 738,80 €

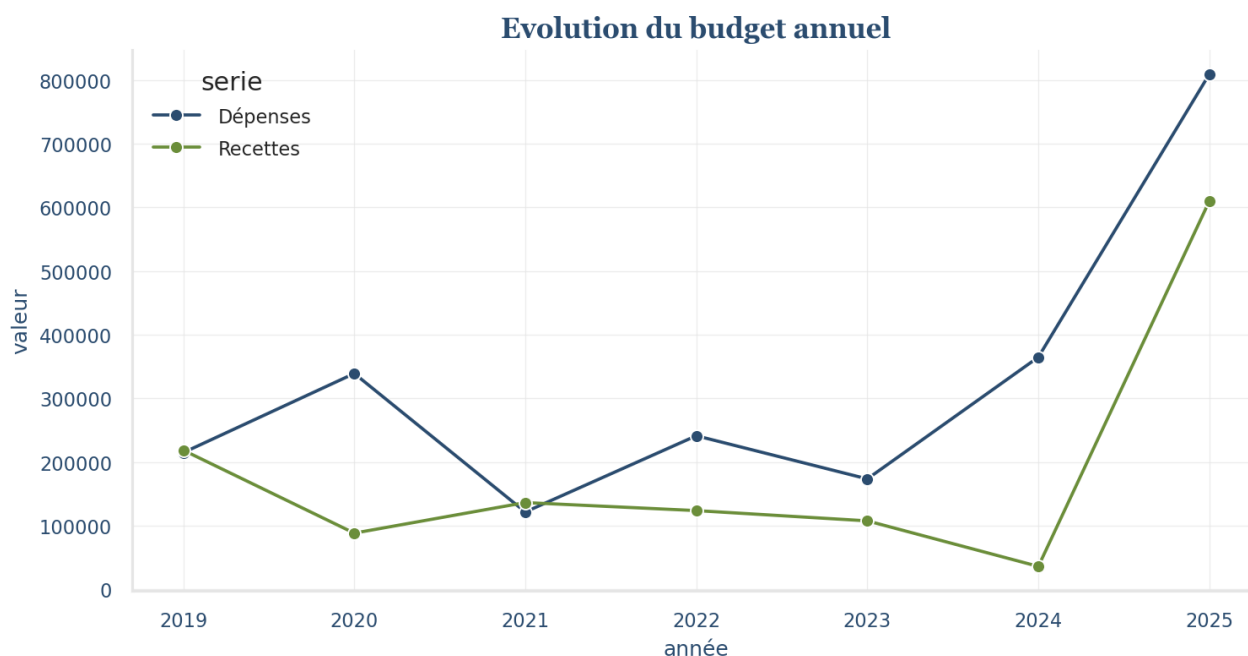
Evolution des recettes réelles annuelles d'investissement



Structure des recettes réelles d'investissement



4.3 Evolution du budget d'investissement



Le budget d'investissement réel de la commune de Bourgogne-Fresne présente, en 2025, des dépenses totales d'investissement de 809 152 €, dont 761 110 € de dépenses d'équipement. **L'effort d'équipement de l'exercice s'élève à 523 € par habitant**, ce qui traduit un niveau d'investissement significatif au regard de la population municipale de 1 454 habitants. Par rapport à l'exercice précédent (2024), où les dépenses réelles d'investissement s'élevaient à 364 633 €, la commune engage un cycle d'investissement renforcé en 2025, avec une montée en charge notable des dépenses d'équipement.

Le solde réel d'investissement en 2025 est négatif de -199 330 €. La commune a par ailleurs affecté 455 917 € d'excédents antérieurs au compte 1068. Cette affectation, décidée lors de la délibération d'affectation du résultat 2024, couvre le besoin de financement de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2024 ; elle est inscrite en recette d'investissement sur l'exercice 2025 et y finance les dépenses de l'année. En 2024, le solde réel d'investissement était plus fortement déficitaire, à -328 683 €, sans affectation au 1068. Le solde 2025 n'est moins négatif que parce qu'il intègre l'emprunt de 450 000 € : hors emprunt, il ressort à -649 330 € contre -328 683 € en 2024. **La capacité de financement sur ressources propres s'est donc réduite, et non améliorée.** En 2023, la commune présentait également un solde négatif de -65 902 €, avec une mobilisation du 1068 de 118 911 €.

Concernant le recours à l'emprunt, la commune a contracté en 2025 de nouveaux emprunts pour un montant de 450 000 €, ce qui accompagne la forte hausse des dépenses d'investissement. Le chapitre 16 des recettes d'investissement se limite aux nouveaux emprunts, soit 450 000 € : la commune n'a reçu aucun dépôt ni cautionnement sur l'exercice. Ce recours à l'emprunt est absent en 2024 et modéré en 2023, où les 47 250 €

inscrits au chapitre 16 des recettes se décomposent en 45 000 € d'emprunt et 2 250 € de dépôts et cautionnements. **L'exercice 2025 marque donc une rupture nette dans le mode de financement.**

Sur la période, la commune a cumulé 1 210 337 € de dépenses d'équipement et 123 972 € de subventions d'investissement reçues. Le taux de couverture par les seules subventions est de 10,2 %, tandis que le taux de couverture par l'ensemble des financements externes, incluant le fonds de compensation de la TVA, est de 18,7 %. **Ce niveau de couverture externe reste faible au regard de l'effort d'équipement engagé.** Deux recettes externes restent par ailleurs attendues au titre de l'exercice 2025 : le solde des subventions notifiées et non encore encaissées, et le FCTVA sur les dépenses d'équipement de l'année, qui sera versé sur les exercices suivants.

- En ce qui concerne la chaîne d'affectation du résultat, le résultat de clôture 2024 s'élevait à 582 393 €, une fois retranchées 22 225 € de dotations aux amortissements (chapitre 68, sans décaissement) ; 455 917 € ont été affectés au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de 2024 ; le solde, soit 126 477 €, est reporté au 002 de 2025. Cette affectation au 1068 n'est pas une ressource nouvelle : **il s'agit d'une épargne déjà constituée, que le conseil municipal a fléchée vers l'investissement.**

Périmètre retenu. Les tableaux d'investissement ne présentent que les opérations réelles, celles qui donnent lieu à un mouvement de trésorerie. Les écritures d'ordre — dotations aux amortissements et leur contrepartie en recettes d'investissement — en sont écartées : elles n'engagent aucun décaissement et ne modifient ni la capacité d'investissement ni la trésorerie. Seule est conservée, en déduction des dépenses, la réimputation d'exercices antérieurs, parce qu'elle corrige le montant des dépenses d'équipement affichées ; sa contrepartie en recettes a été retirée pour que les deux colonnes soient établies sur le même périmètre. Les totaux d'investissement présentés ici sont donc inférieurs aux totaux budgétaires du compte financier unique. Par ailleurs, le solde d'exécution reporté de la section d'investissement (compte 001) ne figure ni dans le compte financier unique publié, ni dans les balances comptables ouvertes : il n'est connu que du compte administratif de la commune. Le calcul retient donc l'hypothèse que l'affectation de 455 917 € au compte 1068 a couvert l'intégralité du besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2024. Si cette affectation l'a excédé — ce qui est le cas lorsqu'elle intègre des restes à réaliser ou une mise en réserve volontaire — les marges présentées ici sont sous-évaluées d'autant. **Le biais va donc dans le sens prudent.**

4.4 Opérations pour compte de tiers

année	Dépenses (c/4581)	Recettes (c/4582)	Écart annuel	Solde cumulé au 31/12
2025	535 579,66 €	400 000,00 €	135 579,66 €	135 579,66 €

Décalage de trésorerie opérations pour tiers : 135 580 €

Les opérations pour compte de tiers regroupent les dépenses et les recettes liées à des projets tels que les lotissements, les zones d'aménagement concerté ou les mandats de maîtrise d'ouvrage, réalisés pour le compte d'acteurs tiers. Le solde de 135 580 € correspond aux dépenses engagées par la commune pour le compte de tiers et non encore remboursées au 31 décembre. Les débiteurs sont la communauté urbaine du Grand Reims et le département de la Marne : le risque de non-recouvrement est donc très faible, l'enjeu porte sur le calendrier. **Ce solde couvre à lui seul 91 % de la ligne de trésorerie mobilisée** à la clôture (149 500 €) : il en constitue la contrepartie directe, et son recouvrement permettra de la solder. Il convient de fixer avec chaque collectivité l'échéance de remboursement.

5 Indicateurs clés 2025

Indicateur	Valeur	En bref
Trésorerie au 31/12	204 191,89 €	Trésorerie nette à la clôture, hors ligne mobilisée
Trésorerie en jours	106,0 j	Jours de dépenses couverts par la trésorerie
Excédent de fonctionnement de l'année	179 876,47 €	Bénéfice annuel de la commune
Report à nouveau N-1	126 476,53 €	Réserve accumulée des excédents passés
Report à nouveau de l'année	306 353,00 €	Report N-1 + excédent de l'année
Encours de dette LMT au 31/12	648 692,04 €	Capital restant dû à la banque
Crédit de trésorerie	149 500,00 €	Découvert bancaire à court terme
Taux d'endettement	71,7 %	Dette rapportée aux recettes annuelles
Épargne brute (CAF brute)	202 058,06 €	Ressource propre avant remboursement de la dette
Taux d'épargne brute	22,3 %	Épargne brute rapportée aux recettes
Épargne nette	154 015,73 €	Capacité d'investissement sans nouvel emprunt
Taux d'épargne nette	17,0 %	Épargne nette rapportée aux recettes
Capacité de désendettement (années)	3,2 ans	Années pour rembourser toute la dette
Taux d'incompressibilité des dépenses	72,7 %	Part des dépenses incompressibles
Marge d'autofinancement courant	83,0 %	Part des recettes absorbée par dépenses + remboursement
Subventions à des personnes de droit privé	11 244,00 €	Aides aux associations et structures privées
Indemnités et frais des élus	62 326,47 €	Rémunération du maire et des adjoints
Indice d'autonomie financière	54,9 %	Part des recettes propres dans le total
Taux de DGF	29,6 %	Poids de la dotation État dans les recettes
Effort d'équipement par habitant (exercice 2025)	523,46 €/hab	Dépenses d'équipement du seul exercice 2025, rapportées à la population



- **Trésorerie au 31/12** : la trésorerie nette correspond au solde bancaire diminué des lignes de trésorerie mobilisées, qui sont des découverts remboursables à tout moment et ne constituent pas une ressource disponible. Il n'existe pas de seuil réglementaire, mais la situation s'apprécie selon la taille du budget et la présence ou non d'une ligne mobilisée. Sur les trois derniers exercices, la trésorerie nette est passée de 402 492 € en 2023 à 365 432 € en 2024, puis à 204 192 € en 2025, avec une ligne de trésorerie mobilisée de 149 500 € en 2025. Cette évolution traduit une baisse marquée de la trésorerie nette, associée au recours à une ligne de trésorerie. **Avec 204 192 € en 2025, la situation appelle une vigilance**, mais la tension a une contrepartie identifiée : 135 580 € de dépenses engagées pour le compte du Grand Reims et du département de la Marne restaient à rembourser au 31 décembre, soit 91 % de la ligne mobilisée.
- **trésorerie en jours** : cet indicateur mesure le nombre de jours de fonctionnement que la commune peut financer avec sa trésorerie nette. Pour une gestion sereine, il convient de disposer d'au moins 125 jours de réserve ; en dessous de 85 jours, la situation devient critique. Sur les trois derniers exercices, la valeur est passée de 205,1 jours en 2023 à 191,3 jours en 2024, puis à 106,0 jours en 2025, traduisant un repli marqué. **Avec 106,0 jours en 2025, la trésorerie entre en zone de vigilance (85-125 jours)** : elle passe sous le seuil d'une gestion sereine sans approcher le seuil critique de 85 jours. L'indicateur est calculé sur la trésorerie nette, après déduction de la ligne de 149 500 € mobilisée au 31/12. Cette ligne couvre un décalage d'encaissement adossé à des recettes identifiées — créances sur le Grand Reims et le département de la Marne, subventions notifiées non encore encaissées, FCTVA de l'exercice — et non une insuffisance structurelle.
- **excédent de fonctionnement** : il mesure le résultat net de la section de fonctionnement et doit être positif pour respecter l'équilibre budgétaire légal. Sur les trois derniers exercices, l'excédent est passé de 120 807 € en 2023 à 152 953 € en 2024, puis à 179 876 € en 2025, traduisant une amélioration continue. **Avec 179 876 € en 2025, la situation est favorable**, car la commune dégage un excédent net croissant qui lui permet de couvrir ses charges courantes.
- **report à nouveau n-1** : ce solde représente les résultats cumulés non affectés des exercices antérieurs et doit rester positif pour traduire une bonne santé financière. Sur les trois derniers exercices, il est de 308 633 € en 2023, 429 440 € en 2024, puis 126 477 € en 2025, indiquant une baisse notable en 2025. **Avec 126 477 € en 2025, la situation reste favorable**, car le report est positif et témoigne d'une réserve antérieure encore disponible malgré ce recul.
- **encours de dette à long et moyen terme** : ce montant représente le stock de dette restant à rembourser et s'analyse selon son évolution et son poids relatif. Sur les trois derniers exercices, il est de 289 857 € en 2023, 246 734 € en 2024, puis 648 692 € en 2025, traduisant une forte augmentation en 2025. **Avec 648 692 € en 2025, soit 446 €/hab, l'endettement est significatif** au regard de la population : il se situe dans la fourchette 300-1 000 €/hab. L'encours a plus que doublé en un exercice, ce qui pèsera sur la charge de remboursement des prochains budgets.
- **crédit de trésorerie** : ce solde correspond aux lignes de trésorerie mobilisées en fin d'exercice, qui doivent idéalement être nulles pour éviter les tensions. Sur les trois derniers exercices, il est de 0 € en 2023 et en 2024, puis de 149 500 € en 2025, traduisant une mobilisation soudaine et significative. **Avec 149 500 € en 2025, la situation est préoccupante**, car le recours à une ligne de trésorerie révèle une tension de trésorerie à court terme.

- **taux d'endettement** : ce ratio mesure le poids de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement et doit rester en dessous de 50 % pour préserver une bonne santé financière. Sur les trois derniers exercices, il est de 33,7 % en 2023, 28,3 % en 2024, puis 71,7 % en 2025, indiquant une hausse rapide et importante. **Avec 71,7 % en 2025, le taux entre en zone de vigilance (50-75 %)** : rapporté aux recettes annuelles, l'endettement devient élevé, sans atteindre le seuil de 75 % au-delà duquel il est jugé préoccupant.
- **épargne brute** : elle mesure la capacité d'autofinancement avant remboursement du capital de la dette et doit impérativement rester positive. Sur les trois derniers exercices, elle est de 143 921 € en 2023, 175 178 € en 2024, puis 202 058 € en 2025, traduisant une progression régulière. **Avec 202 058 € en 2025, la situation est favorable**, car la commune dispose d'une capacité d'autofinancement en hausse.
- **taux d'épargne brute** : ce ratio mesure la part de l'épargne brute dans les recettes réelles de fonctionnement et doit idéalement dépasser 15 % pour une bonne situation financière. Sur les trois derniers exercices, il est de 16,7 % en 2023, 20,1 % en 2024, puis 22,3 % en 2025, traduisant une amélioration continue. **Avec 22,3 % en 2025, la situation est favorable** : le taux dépasse le repère de 15 % au-delà duquel la structure est considérée comme saine.
- **épargne nette** : elle correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette et doit rester positive pour permettre d'autofinancer les investissements. Sur les trois derniers exercices, elle est de 98 264 € en 2023, 132 056 € en 2024, puis 154 016 € en 2025, traduisant une progression constante. **Avec 154 016 € en 2025, la situation est favorable**, même si le taux d'épargne nette demeure modéré.
- **taux d'épargne nette** : ce ratio mesure la part de l'épargne nette dans les recettes réelles de fonctionnement et doit idéalement dépasser 10 % pour assurer une bonne autonomie financière. Sur les trois derniers exercices, il est de 11,4 % en 2023, 15,1 % en 2024, puis 17,0 % en 2025, traduisant une amélioration régulière. **Avec 17,0 % en 2025, la situation est favorable**, car le taux dépasse le seuil de bonne autonomie.
- **capacité de désendettement** : ce ratio exprime en années le temps théorique pour rembourser la dette avec l'épargne brute et doit rester en dessous de 12 ans. Sur les trois derniers exercices, elle est de 2,0 ans en 2023, 1,4 an en 2024, puis 3,2 ans en 2025, traduisant une hausse en 2025 après un redressement. **Avec 3,2 ans en 2025, la situation est favorable**, car la capacité de désendettement reste bien contenue.
- **taux d'incompressibilité des dépenses** : il mesure la part des dépenses sur lesquelles la commune dispose de peu de marge de manœuvre et doit idéalement rester en dessous de 50 %. Sur les trois derniers exercices, il est de 74,0 % en 2023, 77,0 % en 2024, puis 72,7 % en 2025, traduisant une rigidité structurelle élevée et durable. **Avec 72,7 % en 2025, la situation est préoccupante**, car le taux dépasse largement le seuil critique de 70 %.
- **marge d'autofinancement courant** : ce ratio mesure la part des recettes absorbée par les dépenses courantes et le remboursement de la dette, et doit rester inférieure à 90 % pour une situation saine. Sur les trois derniers exercices, elle est de 88,6 % en 2023, 84,9 % en 2024, puis 83,0 % en 2025, traduisant une amélioration progressive. **Avec 83,0 % en 2025, la situation est favorable**, car la marge d'autofinancement courant est suffisante.
- **subventions à des personnes de droit privé** : ce montant correspond aux subventions versées aux associations et organismes privés. Sur les trois derniers exercices, il est de 12 850 € en 2023, 15 081 € en

2024, puis 11 244 € en 2025, traduisant une relative stabilité. **Avec 11 244 € en 2025, la situation est conforme aux pratiques observées** dans la strate démographique, sans seuil officiel.

- **indemnités et frais des élus** : ce montant correspond aux indemnités de fonction, aux frais de mission et aux autres charges liées aux élus. Sur les trois derniers exercices, il est de 61 191 € en 2023, 64 776 € en 2024, puis 62 326 € en 2025, traduisant une stabilité. **Avec 62 326 € en 2025, la situation est conforme aux attentes** pour une commune de cette taille.
- **indice d'autonomie financière** : ce ratio mesure la part des recettes issues de la fiscalité locale directe et permet d'apprécier la dépendance aux dotations de l'État. Selon les critères de la DGCL 2019, l'effort fiscal de la commune est de 0,886, contre 1,030 en moyenne dans la strate, avec un potentiel fiscal de 652 €/hab, contre 703 €/hab en moyenne. L'autonomie financière est de 54,9 % en 2025, 54,0 % en 2024 et 51,9 % en 2023, traduisant une progression modérée. **Avec 54,9 % en 2025, la situation est favorable**, car la commune dispose d'une autonomie financière correcte malgré un effort fiscal inférieur à la moyenne de la strate.
- **taux de dotation globale de fonctionnement** : ce ratio mesure la dépendance aux dotations de l'État. Sur les trois derniers exercices, il est de 29,4 % en 2023, 30,1 % en 2024, puis 29,6 % en 2025, traduisant une stabilité. **Avec 29,6 % en 2025, la situation est conforme aux pratiques observées** dans la strate démographique et témoigne d'une dépendance modérée.
- **effort d'équipement par habitant** : ce ratio rapporte les dépenses d'équipement à la population et doit idéalement être apprécié sur une moyenne de cinq ans pour les petites communes. Sur trois exercices, il est de 88 €/hab en 2023, 221 €/hab en 2024, puis 523 €/hab en 2025, traduisant une forte variation liée aux cycles d'investissement. La moyenne sur cinq ans est de 198 €/hab en 2025, ce qui situe l'effort d'équipement dans la fourchette haute des petites communes. **Avec 523 €/hab en 2025, la situation est favorable**, car la commune réalise un effort d'investissement soutenu.
- **effort d'équipement moyen sur cinq ans** : cet indicateur lisse les variations annuelles des investissements dans les petites communes. Il est de 107 €/hab en 2023, 130 €/hab en 2024, puis 198 €/hab en 2025, traduisant une progression significative. **Avec 198 €/hab en 2025, la situation est favorable**, car l'effort moyen d'équipement est soutenu.
- **capacité de désendettement moyenne sur cinq ans** : ce ratio mesure le temps moyen nécessaire pour rembourser la dette grâce à l'épargne brute, sur cinq ans ; il constitue un indicateur plus stable pour les petites communes. Sur trois exercices, il est de 3,2 ans en 2023, 2,4 ans en 2024, puis 2,5 ans en 2025, traduisant une relative stabilité. **Avec 2,5 ans en 2025, la situation est favorable**, car la capacité de désendettement moyenne reste faible et maîtrisée.

Deux grandeurs voisines figurent dans ce rapport et ne mesurent pas la même chose. L'épargne brute (202 058 €) est la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement ; l'excédent de fonctionnement de l'année (179 876 €) en retrace en outre les dotations aux amortissements du chapitre 68 (22 182 €), qui ne donnent lieu à aucun décaissement. Le même écart sépare le solde de l'exercice (328 535 €) du report à nouveau de l'année (306 353 €). **C'est ce dernier montant qui sera soumis au conseil municipal** lors de la délibération d'affectation du résultat.

6 Epargne et remboursements

Poste	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement du capital	72 307,85 €	64 643,66 €	51 937,71 €	45 657,56 €	43 122,21 €	48 042,33 €
Épargne brute	81 748,35 €	108 555,69 €	75 625,00 €	143 921,40 €	175 178,18 €	202 058,06 €
Épargne nette	9 440,50 €	43 912,03 €	23 687,29 €	98 263,84 €	132 055,97 €	154 015,73 €

- L'épargne brute de la commune Bourgogne-Fresne montre une trajectoire globalement ascendante sur la période étudiée. **Elle passe de 108 556 € en 2021 à 202 058 € en 2025**, avec un taux d'épargne brute évoluant de 14,1 % en 2021 à 22,3 % en 2025. Après une baisse en 2022 à 75 625 € (9,4 %), la progression reprend nettement dès 2023 (143 921 €, 16,7 %) et se confirme en 2024 et 2025.

Le remboursement du capital décroît de 64 644 € en 2021 à 43 122 € en 2024, avant de repartir à la hausse en 2025 (48 042 €, soit +11,4 %). La progression de l'épargne nette, de 43 912 € en 2021 à 154 016 € en 2025, **tient donc à l'épargne brute et non à l'allègement de la charge de la dette**, qui s'est inversé sur le dernier exercice. L'emprunt de 450 000 € mobilisé en 2025 accentuera cette remontée sur les exercices suivants. Le taux d'épargne nette passe de 5,7 % à 17,0 %.

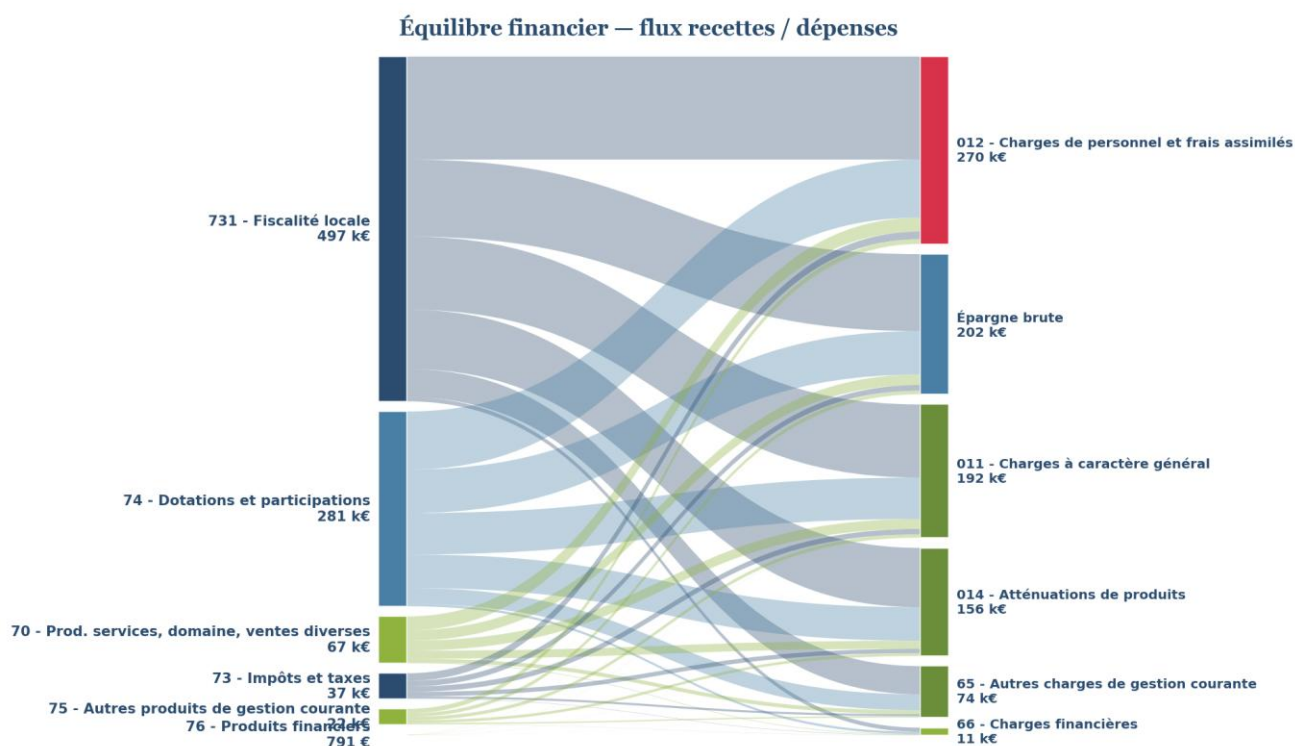
La commune dispose d'une capacité croissante à autofinancer ses investissements, avec une épargne nette positive sur l'ensemble de la période. Le niveau de 154 016 € en 2025 et un taux d'épargne nette de 17,0 % témoignent d'une bonne santé financière et d'une marge de manœuvre renforcée pour financer ses projets sans recourir excessivement à l'endettement. **Aucun exercice ne présente d'épargne nette négative**, ce qui écarte toute alerte sur la capacité d'autofinancement.

7 Equilibre de trésorerie 2025

Élément	Montant
Recettes de fonctionnement	904 953,54 €
Dépenses de fonctionnement	702 895,48 €
Épargne brute	202 058,06 €
Remboursement du capital	48 042,33 €
Épargne nette	154 015,73 €
Dépenses d'équipement	761 109,92 €



Élément	Montant
Dépenses totales d'investissement	809 152,25 €
Recettes d'investissement	609 822,23 €
Nouvel emprunt	450 000,00 €
Variation du fonds de roulement (hors opérations pour tiers)	2 728,04 €
Décalage opérations pour compte de tiers	-135 579,66 €
Variation du fonds de roulement (totale)	-132 851,62 €
Besoin (-) ou capacité (+) de financement	-534 809,29 €
Trésorerie brute au 31/12	353 691,89 €
Ligne de trésorerie mobilisée	-149 500,00 €
Trésorerie nette au 31/12	204 191,89 €
Encours de dette bancaire au 31/12	648 692,04 €



L'épargne brute de la commune s'élève à 202 058 € qui, une fois déduit le remboursement du capital de la dette (48 042 €), **conduit à une épargne nette positive de 154 016 €**. Cette capacité d'épargne nette traduit une marge d'autofinancement suffisante pour contribuer au financement des investissements.

En matière d'investissement, les ressources totales disponibles s'élèvent à 811 880 €, incluant l'épargne brute et les recettes réelles d'investissement, dont le nouvel emprunt de 450 000 €. Ces ressources sont mobilisées

pour couvrir des emplois d'investissement totaux de 809 152 €, composés des dépenses d'équipement à hauteur de 761 110 € et du remboursement du capital de la dette. **L'équilibre est ainsi respecté, la commune se finançant principalement par le recours à l'emprunt** et par son épargne.

Hors opérations pour compte de tiers, la variation du fonds de roulement s'établit à 2 728 €. Après prise en compte du décalage des opérations pour compte de tiers (-135 580 €), la variation totale ressort à -132 852 €. Ce mouvement traduit un prélèvement sur les réserves pour financer l'activité de l'exercice. La ligne « besoin de financement » du tableau, à -534 809 €, ne se lit pas sur le même périmètre : elle rapproche l'épargne brute et les seules recettes d'investissement hors emprunt des dépenses d'équipement de l'exercice, avant d'y ajouter le décalage des opérations pour compte de tiers. **Elle mesure donc ce que l'exercice n'a pas financé sans recourir à l'emprunt**, et non un déséquilibre de clôture.

La trésorerie brute de la commune au 31 décembre 2025 atteint 353 692 €, dont une ligne de trésorerie mobilisée de 149 500 €. **La trésorerie nette, après déduction de cette ligne mobilisée, s'établit à 204 192 €,** soit l'équivalent de 106,0 jours. La ligne mobilisée a pour contrepartie 135 580 € de créances sur le Grand Reims et le département de la Marne au titre des opérations pour compte de tiers, soit 91 % de son montant. Le FCTVA attendu sur les dépenses d'équipement de l'exercice constituera une seconde recette de dénouement.

8 Note Finances Communes

Note Finances Communes : 74/100 — Situation financière satisfaisante

Note Finances Communes



Indicateur	Valeur	Score	Appréciation
Évolution de la population (INSEE RP, 2011 à 2022)	-0,7 %	4 / 8	Légère décroissance
Taux d'épargne brute — année N	22,3 %	22 / 22	Exceptionnel — bien au-dessus de la moyenne nationale
Trajectoire épargne brute (N-2 / N-1 / N)	+5,6 pts sur 3 ans	10 / 10	Structure durablement saine
Capacité de désendettement	3,2 ans	15 / 18	Désendettement rapide
Capital restant dû / habitant	446 €/hab	6 / 12	Endettement significatif
Trésorerie en jours de dépenses	106,0 j	6 / 10	Vigilance
Incompressibilité des dépenses	72,7 %	3 / 10	Critique — plancher 3 pts si commune < 3 500 hab
Effort d'équipement / hab (moy. 5 ans)	198 €/hab	8 / 10	Bon effort d'équipement
Total		74 / 100	Situation financière satisfaisante



La commune de Bourgogne-Fresne a obtenu **une note globale de 74 sur 100, ce qui correspond à une « situation financière satisfaisante »**. Cette note signifie que, dans l'ensemble, la gestion financière de la commune est équilibrée et stable, avec des marges de manœuvre suffisantes pour assurer ses missions. Elle reflète un bon niveau de maîtrise des dépenses, ainsi qu'une capacité à épargner et à investir, malgré quelques fragilités à surveiller.

Parmi les points forts, le taux d'épargne brute en année N se distingue particulièrement, **avec une valeur de 22,3 % et un score maximal de 22 points sur 22**, qualifié d'« Exceptionnel — bien au-dessus de la moyenne nationale ». Cette capacité d'épargne est confirmée par une trajectoire positive sur trois ans, avec une progression de +5,6 points, ce qui vaut 10 points sur 10 et une appréciation de « Structure durablement saine ». La capacité de désendettement est également favorable, à 3,2 ans, avec 15 points sur 18, traduisant une capacité de désendettement rapide. Enfin, l'effort d'équipement de 198 € par habitant sur les cinq dernières années obtient 8 points sur 10, qualifié de « Bon effort d'équipement ».

Les points de vigilance concernent surtout la rigidité des dépenses, avec **une part de charges incompressibles élevée à 72,7 %**, ce qui ne rapporte que 3 points sur 10, soit une note « Critique », malgré un plancher appliqué aux communes de moins de 3 500 habitants. Le capital restant dû par habitant est aussi un facteur limitant, à 446 €/hab, avec 6 points sur 12, indiquant un endettement significatif. La trésorerie, avec 106,0 jours de dépenses et 6 points sur 10, est en zone de vigilance. Pour améliorer la situation, la priorité devrait être donnée à la maîtrise des charges fixes afin de dégager davantage de marges de manœuvre, notamment en réduisant la rigidité des dépenses, tout en poursuivant l'effort d'épargne et de désendettement.

9 Potentiel d'investissement sur 5 ans

Ce potentiel est un ordre de grandeur de cadrage établi sur des hypothèses simplificatrices : emprunts existants supposés avoir une maturité résiduelle moyenne de 10 ans (50 % du capital remboursé sur le mandat), nouvel emprunt considéré comme débloqué en toute fin de mandat, taux de subvention moyen de 30 % appliqué sur le montant HT, dégradation de l'épargne brute de -2 %/an. Ces hypothèses sont purement théoriques. Tout projet d'investissement devra faire l'objet d'un calcul approfondi avec les données réelles — notamment les échéanciers de dette actuels, les taux d'intérêt du marché et les subventions effectivement mobilisables — avant tout engagement.

Ligne	Montant
Surplus / Manque d'excédent disponible	-202 893,00 €
Épargne nette cumulée 5 ans (-2 %/an)	725 088,00 €
Capacité brute	522 195,00 €
dont renouvellement petits équipements (100 €/hab sur 5 ans)	-145 400,00 €
Enveloppe finançable sur fonds propres (part communale 376 795 €)	538 279,00 € HT
dont subventions estimées (30 % du HT)	161 484,00 € HT
Enveloppe finançable par emprunt (emprunt de 501 846 € ; 5 % — 10 ans — cap. désend. 5 ans)	716 922,00 € HT
Enveloppe de projets sur 5 ans (part communale 878 641 €)	1 255 201,00 € HT
dont subventions estimées (30 % du HT)	376 560,00 € HT

Hypothèses :

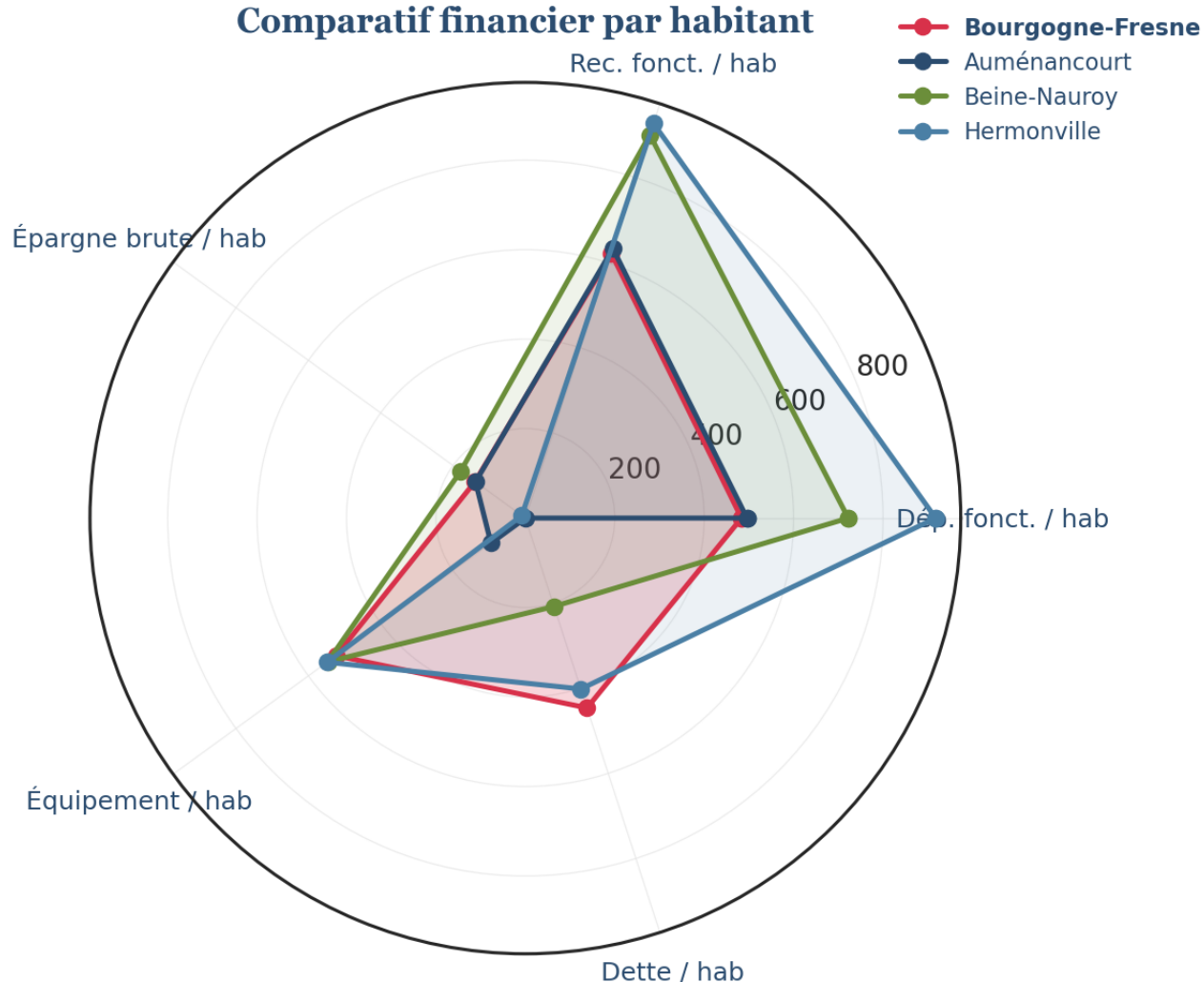
- Emprunts existants supposés avoir une maturité résiduelle moyenne de 10 ans (50 % du capital remboursé sur le mandat de 5 ans).
- Nouvel emprunt considéré comme débloqué en toute fin de mandat (cas le plus favorable).
- Dégradation de l'épargne brute estimée à -2 %/an (inflation charges > progression recettes).
- Taux de subvention estimé à 30 % en moyenne sur le HT. Varie fortement selon la nature des projets.

- Le FCTVA, calculé au taux de 16,404 % du montant TTC, restitue 98,4 % de la TVA acquittée : le surcoût net de TVA est de 0,3 %, et la part communale est donc assimilée au montant hors taxes.
- Emprunt calculé à taux fixe 5 % sur 10 ans. Seuil de désendettement retenu : 5 ans, plus exigeant que le plafond national de référence de 12 ans. Cet écart est délibéré et propre à un exercice de projection : entre l'estimation d'un projet et sa réalisation le coût peut dériver, et un équipement neuf induit des charges de fonctionnement qui réduisent l'épargne brute. La capacité de désendettement se dégrade alors par ses deux termes à la fois. Ce seuil ne sert qu'au dimensionnement de l'emprunt projeté : l'appréciation de la situation actuelle reste établie sur le plafond de 12 ans.
- Matelas cible : 125 jours de recettes de fonctionnement, à reconstituer en priorité avant tout investissement. La ligne « Surplus / Manque d'excédent disponible » du tableau ci-dessus rapporte le résultat cumulé de clôture à ce repère : 306 353 € en fonctionnement et –199 330 € en investissement, soit 107 023 €, contre un matelas cible de 309 916 € — il manque donc 202 893 € pour le reconstituer. Ce repère se calcule sur les recettes, alors que l'indicateur « trésorerie en jours » présenté plus haut se calcule sur les dépenses : les deux se valent mais ne portent pas sur la même assiette.
- Budget principal uniquement. Les budgets annexes font l'objet de leur propre CFU.

10 Comparatif inter-communes

Indicateur (exercice 2025)	Bourgogne-Fresne	Auménancourt	Beine-Nauroy	Hermonville
Dette par habitant (€/hab)	446,14 €/hab	0,00 €/hab	207,68 €/hab	401,60 €/hab
Dépense réelle fonctionnement / hab	483,42 €/hab	495,67 €/hab	722,17 €/hab	917,75 €/hab
Effort d'équipement par habitant, exercice 2025 (€/hab)	523,46 €/hab	95,12 €/hab	546,47 €/hab	548,13 €/hab
Population municipale (INSEE RP 2022)	1 454 hab	1 118 hab	987 hab	1 409 hab
Recettes de fonctionnement / hab	622,39 €/hab	633,47 €/hab	900,83 €/hab	927,47 €/hab
Épargne brute / hab	138,97 €/hab	137,80 €/hab	178,66 €/hab	9,72 €/hab

Comparatif financier par habitant



- En comparant les dépenses et les recettes de fonctionnement par habitant, Bourgogne-Fresne présente un niveau modéré, avec 483 €/hab en dépenses et 622 €/hab en recettes, se situant en dessous des communes de Beine-Nauroy (722 €/hab dépenses, 901 €/hab recettes) et d'Hermonville (918 €/hab dépenses, 927 €/hab recettes), mais proche d'Auménancourt (496 €/hab dépenses, 633 €/hab recettes). L'épargne brute par habitant de Bourgogne-Fresne (139 €/hab) est similaire à celle d'Auménancourt (138 €/hab), plus élevée que celle d'Hermonville (10 €/hab), mais inférieure à celle de Beine-Nauroy (179 €/hab). **L'effort d'équipement par habitant de Bourgogne-Fresne est significativement plus élevé (523 €/hab)** que celui d'Auménancourt (95 €/hab) et comparable à ceux de Beine-Nauroy (546 €/hab) et d'Hermonville (548 €/hab). Concernant la dette par habitant, Bourgogne-Fresne affiche un niveau de 446 €/hab, supérieur à Auménancourt (0 €/hab) et à Beine-Nauroy (208 €/hab), et légèrement supérieur à Hermonville (402 €/hab).

Ces écarts relèvent de choix de gestion plus que d'un effet de taille : les ratios étant exprimés par habitant, la population de Bourgogne-Fresne (1 454 habitants, la plus élevée du groupe) ne les explique pas — Beine-Nauroy, avec 987 habitants, affiche un effort d'équipement par habitant supérieur. Le profil et les choix

politiques semblent également jouer un rôle, notamment dans la gestion de la dette : Auménancourt n'a pas de dette par habitant, ce qui peut traduire une politique d'investissement différente ou une capacité d'autofinancement plus importante. Hermonville, malgré des dépenses de fonctionnement par habitant élevées, a une épargne brute très faible, ce qui suggère un équilibre plus contraint entre recettes et charges.

Pour Bourgogne-Fresne, le point d'attention porte sur le mode de financement du cycle d'investissement plus que sur son ampleur : à effort d'équipement comparable, Beine-Nauroy affiche 208 €/hab de dette contre 446 €/hab ici. **C'est le recours à l'emprunt, et non le niveau d'investissement, qui explique l'écart.** Cette situation mérite un suivi afin d'assurer la soutenabilité financière à moyen terme, notamment en maintenant une épargne brute suffisante pour autofinancer les investissements. La capacité à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau de recettes adéquat reste un élément clé pour préserver l'équilibre financier.

11 Conclusion générale

11.1 Synthèse

Avec une note Finances Communes de 74/100 et le verdict « Situation financière satisfaisante », Bourgogne-Fresne présente en 2025 une situation d'ensemble équilibrée, portée par une épargne élevée, mais assortie de points de vigilance sur la dette, la rigidité des charges et la trésorerie. Le taux d'épargne brute ressort à 22,3 % en 2025 ; en convention OFGL — la seule comparable au niveau national — il s'établit à 27,0 %, contre une moyenne nationale des communes de 14,1 % en 2024, ce qui place la commune à un niveau sensiblement supérieur. Dans le même temps, la capacité de désendettement reste contenue à 3,2 ans, très en deçà du plafond national de référence de 12 ans, mais le taux d'endettement remonte fortement à 71,7 % en 2025, après 28,3 % en 2024. Selon les critères DGCL 2019, l'effort fiscal de la commune est de 0,886 contre 1,030 dans la strate, tandis que le potentiel financier s'élève à 746 €/hab contre 785 €/hab dans la strate : la commune dispose donc de bases fiscales et de ressources potentielles par habitant un peu inférieures à celles de son groupe de comparaison. Son effort fiscal étant lui aussi inférieur à celui de la strate et les taux n'ayant pas été modifiés depuis 2021, **elle conserve en revanche un levier fiscal qu'elle n'a pas mobilisé.**

Sur les trois derniers exercices, les recettes de fonctionnement progressent de 860 260 € en 2023 à 904 954 € en 2025, soit une évolution 2023-2025 de 5,2 %, tandis que les dépenses de fonctionnement reculent de 716 339 € à 702 895 €, soit une évolution 2023-2025 de -1,9 %. Cette évolution traduit une bonne tenue des produits et une maîtrise globale des charges, même si leur structure reste rigide : **le taux d'incompressibilité demeure élevé à 72,7 % en 2025**, après 77,0 % en 2024. Dans ce contexte, l'épargne brute progresse régulièrement de 143 921 € à 202 058 € entre 2023 et 2025, et le taux d'épargne brute de 16,7 % à 22,3 %, au-dessus du seuil de vigilance de 7 % retenu par la DGFIP ; l'épargne nette suit la même trajectoire, de 98 264 € à 154 016 €, avec un taux de 11,4 % puis 17,0 %. L'autonomie financière évolue de 51,9 % en 2023 à 54,9 % en 2025, pendant que le taux de DGF reste globalement stable, de 29,4 % à 29,6 %, ce qui traduit une progression modérée de la part des impôts locaux dans les recettes sans modification marquée de la dépendance aux dotations de l'État.

L'année 2025 marque un net renforcement de l'investissement, avec 761 110 € de dépenses d'équipement, 809 152 € de dépenses totales d'investissement et un effort d'équipement de 523 €/hab pour une population municipale de 1 454 habitants ; sur la période, l'évolution 2023-2025 des dépenses d'équipement atteint 495,9 %. Ce cycle a été financé par un mix d'épargne et d'emprunt : l'épargne brute atteint 202 058 €, l'épargne nette 154 016 €, 455 917 € d'excédents antérieurs ont été affectés à l'investissement, et un nouvel emprunt de 450 000 € a été mobilisé, ce qui explique la hausse de l'encours de dette à 648 692 € en 2025, soit une évolution 2023-2025 de 123,8 %. La soutenabilité reste, à ce stade, préservée, avec une capacité de désendettement de 3,2 ans, mais la trésorerie nette recule à 204 192 €, soit 106,0 jours, avec une ligne de trésorerie mobilisée de 149 500 € au 31/12, ce qui appelle à la vigilance sur les équilibres de court terme. Le potentiel d'investissement sur le prochain mandat correspond à une enveloppe de projets de l'ordre de 1 255 000 € HT sur cinq ans, dont environ 377 000 € de subventions attendues, pour une part communale de 879 000 €. En synthèse, **la commune peut poursuivre ses investissements sans dégrader sa situation**

financière, à condition de conserver son niveau d'épargne, de contenir le recours à l'emprunt après le pic de 2025 et de surveiller étroitement la trésorerie.

11.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
- Le taux d'épargne brute de 22,3 % en 2025 dépasse le repère de 15 % au-delà duquel la structure est considérée comme saine, et atteint le niveau qualifié d'exceptionnel à partir de 20 %. - La capacité de désendettement de 3,2 ans en 2025 reste inférieure au plafond national de référence de 12 ans, tout en ayant plus que doublé en un exercice. - L'épargne nette atteint 154 016 € en 2025, soit 17,0 % des recettes de fonctionnement, nettement au-dessus du repère de 10 % : la commune conserve une capacité d'autofinancement réelle après remboursement de sa dette. - Le taux d'épargne brute progresse de 5,6 points en trois ans (16,7 %, puis 20,1 %, puis 22,3 %), une amélioration continue sur chacun des exercices et non un pic isolé. - L'effort d'équipement par habitant de 523 €/hab en 2025 est très élevé, témoignant d'une dynamique d'investissement importante.	- Le taux d'incompressibilité de 72,7 % en 2025 dépasse largement le seuil critique de 70 %, ce qui traduit une forte rigidité des dépenses de fonctionnement. - L'encours de dette a plus que doublé en 2025, à 648 692 €, portant le taux d'endettement de 28,3 % à 71,7 % : la commune entre en zone de vigilance (50-75 %), et la charge de remboursement remontera sur les prochains exercices. - Le chapitre 012 est resté stable en apparence, mais sa composition s'est déformée : recul du personnel titulaire, recours accru au personnel non titulaire et charges sociales en hausse de 11,0 % sur la période. - La trésorerie nette recule à 204 192 €, soit 106 jours de dépenses, en zone de surveillance (85-125 jours), et une ligne de trésorerie de 149 500 € a été mobilisée au 31/12. - Le potentiel fiscal par habitant de 652 € selon les critères DGCL 2019 est inférieur à la moyenne de la strate (703 €), ce qui limite la capacité fiscale de la commune par rapport à ses pairs.
Opportunités	Menaces
- L'effort fiscal de la commune, à 0,886 selon les critères DGCL 2019, est inférieur à la moyenne de la strate (1,030), ce qui indique une marge de mobilisation fiscale possible. - La commune peut mobiliser des dotations d'investissement telles que la DETR ou la DSIL, d'autant plus que l'épargne nette positive de 154 016 € en 2025 permet de cofinancer des projets. - Le recouvrement des 135 580 € dus par le Grand Reims et le département de la Marne au titre des opérations pour compte de tiers permettra de solder la ligne de trésorerie mobilisée au 31/12 : c'est le levier le plus immédiat sur les équilibres de court terme. - Le FCTVA attendu sur les 761 110 € de dépenses d'équipement de 2025 constituera une recette d'investissement significative sur les exercices suivants, à intégrer au calendrier de trésorerie.	- La légère décroissance démographique de -0,7 % entre 2011 et 2022 selon l'INSEE peut peser sur les recettes fiscales et accroître les besoins en services adaptés à une population vieillissante. - La dépendance modérée aux dotations de l'État, avec un taux de dotation globale de fonctionnement stable autour de 29,6 % en 2025, expose la commune aux aléas des évolutions réglementaires et budgétaires nationales. - La progression de l'encours de dette (+123,8 % entre 2023 et 2025) expose la commune à un risque financier accru en cas de retournement conjoncturel ou de conditions de financement plus strictes. - La mobilisation d'une ligne de trésorerie de 149 500 € au 31/12/2025 signale une tension de trésorerie, qui peut être aggravée par un contexte macroéconomique marqué par l'inflation et la volatilité des taux d'intérêt.

Forces	Faiblesses
- La renégociation de la dette mérite d'être étudiée au regard des conditions du moment, notamment face à l'augmentation significative de l'encours de dette à 648 692 € en 2025.	- Les pressions réglementaires et normatives croissantes, notamment en matière d'énergie et de personnel, risquent d'alourdir les charges de fonctionnement à moyen terme.

11.3 Pour aller plus loin

Vous préparez des dossiers de demande de subvention, ou vous souhaitez sécuriser le calendrier de vos recettes d'investissement ? Pour un accompagnement personnalisé, **vous pouvez contacter notre équipe d'experts en finances locales :**

Email : contact@finances-communes.fr

Téléphone : 03 74 02 62 30



12 Annexe — Lexique des indicateurs

Indicateur	En bref	Définition	Seuil clé
Excédent de fonctionnement de l'année	Bénéfice annuel de la commune	Ce qu'il reste à la commune après avoir payé toutes ses dépenses courantes de l'année (salaires, entretien, intérêts...).	Positif = bonne santé. Négatif = situation d'urgence.
Épargne brute (CAF brute)	Ressource propre avant remboursement de la dette	Ce que la commune dégage sur son budget de fonctionnement après toutes ses dépenses courantes, avant de rembourser le capital de ses emprunts.	Seuil d'alerte DGFIP : < 7 % des recettes. Moyenne nationale : 14,1 %. Négative = situation critique.
Taux d'épargne brute	Épargne brute rapportée aux recettes	L'épargne brute exprimée en pourcentage des recettes réelles de fonctionnement. Permet de comparer des communes de tailles différentes.	< 7 % = fragile. 10-15 % = sain. ≥ 20 % = exceptionnel.
Épargne nette	Capacité d'investissement sans nouvel emprunt	L'épargne brute diminuée des remboursements annuels en capital des emprunts. C'est ce qu'il reste réellement pour financer de nouveaux investissements sans s'endetter davantage.	Négative = la commune n'autofinance plus rien. Positive = elle peut investir sur fonds propres.
Taux d'épargne nette	Épargne nette rapportée aux recettes	L'épargne nette exprimée en pourcentage des recettes. Indique la part des recettes qui reste libre après toutes les charges et le remboursement du capital.	Négatif = situation dégradée. 0-5 % = faible marge. > 10 % = bonne autonomie.
Marge d'autofinancement courant	Part des recettes absorbée par dépenses + remboursement	Part des recettes réelles de fonctionnement consommée par les dépenses réelles de fonctionnement et le remboursement du capital des emprunts. Plus ce ratio est proche de 1 (ou dépasse 1), moins la commune dispose de marges.	< 90 % = marge confortable. 90-100 % = tendu. > 100 % = la commune dépense plus qu'elle ne gagne, dette à la hausse.
Encours de dette LMT au 31/12	Capital restant dû à la banque	Le capital restant à rembourser sur l'ensemble des emprunts à long et moyen terme au 31 décembre. C'est le « stock » de dette.	< 300 €/hab = modéré. > 1 000 €/hab = critique.
Taux d'endettement	Dette rapportée aux recettes annuelles	Rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement. Exprime combien d'années de recettes seraient nécessaires pour rembourser toute la dette.	< 50 % = maîtrisé. 50-75 % = vigilance. > 75 % = préoccupant.
Capacité de désendettement (années)	Années pour rembourser toute la dette	Nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait toute son	Plafond national de référence : > 12 ans. < 6 ans = sain. <

Indicateur	En bref	Définition	Seuil clé
		épargne brute. Indicateur de référence des finances publiques locales.	3 ans = quasi sans dette.
Report à nouveau	Réserve accumulée des excédents passés	L'accumulation des excédents des années précédentes. C'est la réserve comptable constituée au fil du temps par une gestion prudente.	Élevé = matelas de sécurité. Négatif = déficits passés non résorbés.
Crédit de trésorerie	Découvert bancaire à court terme	Ligne de crédit à court terme utilisée pour couvrir des décalages temporaires de trésorerie, entre le paiement des fournisseurs et la réception des dotations de l'État.	Recours fréquent ou croissant = tension structurelle de trésorerie.
Indice d'autonomie financière	Part des recettes propres dans le total	Part des impôts locaux (chapitre 731 : taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) dans le total des recettes réelles de fonctionnement. Mesure la part des ressources que le conseil municipal maîtrise par ses taux. Ce ratio ne retient que la fiscalité directe : ni les produits des services, ni les dotations n'y figurent.	Élevé = forte autonomie. Faible = forte dépendance aux dotations de l'État.
Taux de DGF	Poids de la dotation État dans les recettes	Part que représente la Dotation Globale de Fonctionnement dans les recettes totales de fonctionnement. Une commune très dépendante de la DGF est exposée aux coupes budgétaires de l'État.	Élevé = vulnérabilité aux décisions de l'État. Fréquent dans les petites communes rurales.
Taux d'incompressibilité des dépenses	Part des dépenses incompressibles	Part des dépenses de fonctionnement difficiles à réduire à court terme, rapportée aux dépenses réelles de fonctionnement. Numérateur : charges de personnel (chapitre 012), atténuations de produits (014), autres charges de gestion courante (65) et charges financières (66). Le chapitre 65 englobe les contributions obligatoires aux organismes de regroupement, mais aussi les subventions aux associations, qui restent décidées chaque année : à ce titre, ce ratio majore légèrement la rigidité réelle.	Seuil DGFIP : > 50 % = rigidité. > 70 % = marge d'action très faible.
Subventions à des personnes de droit privé	Aides aux associations et structures privées	Aides financières versées par la commune à des associations, clubs sportifs, organisations culturelles ou autres structures privées. Dépense discrétionnaire décidée chaque année par le conseil municipal.	Indicateur de politique locale. À mettre en regard de la situation financière globale.

Indicateur	En bref	Définition	Seuil clé
Indemnités et frais des élus	Rémunération du maire et des adjoints	Rémunérations versées au maire et aux adjoints pour l'exercice de leur mandat, ainsi que les remboursements de frais. Montants encadrés par la loi selon la taille de la commune.	Indicateur de transparence. Vérifier le respect des barèmes légaux.
Effort d'équipement par habitant	Investissement par habitant : celui de l'exercice, ou la moyenne sur 5 ans	Montant dépensé en équipement (travaux, bâtiments, matériel — chapitres 20, 21, 22, 23) rapporté au nombre d'habitants. Le rapport publie deux grandeurs distinctes, à ne pas confondre : l'effort de l'exercice, et la moyenne des cinq derniers exercices, qui lisse les cycles d'investissement des petites communes.	< 50 €/hab/an = sous-investissement. 100-150 €/hab = correct. ≥ 250 €/hab = commune dynamique.